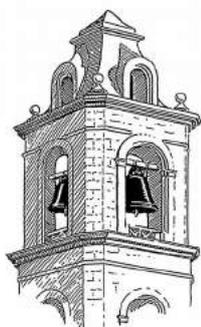




HALLUIN – LILLE – VALENCIENNES



Le bulletin d'information de
la section locale de l'UNSA Douanes – DR de Lille



Cartes sur table pour le DI ?

Le mois de juin qui s'annonce devrait être l'occasion pour le Directeur Interrégional de dévoiler la future organisation des services, notamment pour la DR de Lille.

Entre le projet PSD du précédent DI, les annonces de fusions voulues par la DG et les attentes fortes des agents, soutenues par les organisations syndicales, quelle sera la prochaine cartographie douanière dans notre direction ?

Pour l'heure, il y a notamment dans les cartons pour notre direction régionale, la fermeture de la Recette Régionale (transfert vers la RI à venir) et du Bureau de Contrôle de Roubaix, la fusion des BSI d'Halluin et de Lille ainsi que celle de la BSE de Lesquin avec la BSI de Baisieux (soit deux fermetures de brigades !) et l'éventuel déclassement du Bureau Principal de Valenciennes.

Autant de projets que l'UNSA Douanes refuse et en dénonce l'incohérence sur tous les fronts !

La mobilisation des agents, le soutien des organisations syndicales et l'engagement des élus locaux (accompagnés par endroits des usagers professionnels de la Douane) a déjà permis le maintien de la brigade de St-Aybert et la suspension du projet de fermeture de Roubaix.

Le Directeur Interrégional a donc choisi une autre méthode que son prédécesseur pour établir l'organisation des services CO et SU, en présentant des données chiffrées et comparables (?) lors de plusieurs Groupes de Travail prévus en juin. Nous attendons de voir...

Néanmoins, l'UNSA Douanes présentera ses propres analyses afin d'obtenir la garantie du maintien des deux Bureaux Principaux (Lesquin et Valenciennes) ainsi que la pertinence de conserver une structure de contrôle au Nord de la métropole.

En outre, même si le projet immobilier est acté, des amendements sont nécessaires au plan de création de la future RI pour organiser un Pôle Comptable cohérent sur le territoire lillois.

De la même manière, nous ne pouvons accueillir favorablement les projets de fusions entre les brigades de la métropole, forcées par la DG. Quelle est l'utilité concrète de ces regroupements, hormis celle de réaliser des (éventuelles !) économies de structures ? La proximité actuelle des BSI permet déjà un fonctionnement en synergie. Quant à l'idée de « marier » une BSE avec une BSI, ce n'est pas faire preuve pour nos hauts dirigeants d'une bonne connaissance des missions dédiées.



Pour exemple, la DR Surveillance de Roissy, qui compte huit BSE, possède également une BSI à part entière pour toutes les missions « d'intérieur ». **Mais il est vrai que ce sont à peu de choses près les mêmes visionnaires qui, dix ans plus tôt, ont fermé la brigade de Beauvais dont l'aéroport ne cesse de se développer depuis ! CQFD ?**

	D 59	Juin 2016 – Sommaire :
	> Borne 1 :	Edito : Cartes sur table pour le DI ?
	> Borne 2 :	La sécurité des agents avant tout !!!
	> Borne 3 :	Les échos depuis Bercy pour la Douane
	> Borne 4 :	Augmentation salariale

La sécurité des agents avant tout !!!

Dans un communiqué commun de l'Union des Douaniers en Tenue (UDT) et son syndicat de rattachement, l'UNSA Douanes, les deux entités réclament un plan de sécurité pour les agents des Douanes avec notamment **l'anonymat sur les procédures, la protection fonctionnelle des agents et la refonte des commissions d'emploi.**



En effet, l'administration oublie qu'en contrepartie des attentes qu'elle formule envers les agents, elle a surtout des obligations à remplir afin de garantir la sécurité de ses personnels.

Espérons qu'elle ne nous proposera pas d'adopter le camouflage de « l'homme invisible » pour assurer notre protection .. !

Ce communiqué est consulté sur notre site : <http://www.unsadouanes.org/> (rubrique UDT)

En outre, l'UNSA Douanes poursuit son combat sur la scène politique afin d'obtenir le statut « d'administration prioritaire ». Pour cela, nous vous invitons à signer la pétition sur change.org :

« **Protégeons la France et les français : Que la douane devienne administration prioritaire.** »

(lien direct : [Cliquez ici](#))

Dernière minute :

Nous avons appris, ce mardi le 24 mai 2016, que le secrétaire d'Etat au Budget Christian Eckert en déplacement à l'Ecole Nationale des Douanes de la Rochelle a annoncé officiellement la participation de la Douane au défilé du 14 juillet prochain sur les Champs-Élysées à Paris.

Le syndicat UNSA Douanes et sa Fédération UNSA Finances, qui en avait formulé la demande en février dernier, se félicite de cette décision qui verra ainsi la Douane participer activement au prochain défilé, ce qui n'était pas arrivé depuis 1919.

C'est une véritable reconnaissance de la Nation envers les douaniers et les douanières pour leur action quotidienne au service des populations.

Par un communiqué publié le jour même, l'UNSA Douanes rappelle qu'elle :

« est la seule organisation syndicale à revendiquer depuis des années cette participation à la fête nationale, c'est enfin un signe de la reconnaissance de la nation envers une institution et des agents totalement impliqués dans la protection de notre territoire, de nos concitoyens et de notre Économie Nationale. »



Les échos depuis Bercy pour la Douane

L'accord PPCR (PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES et REMUNERATIONS)

Qu'en est-il de la mise en œuvre du PPCR en 2016 en Douane ?

Pour la catégorie B, la transposition de primes en six points d'indice avec effet au 1^{er} janvier est actée, mais le calendrier de mise en paiement n'est pas encore arrêté. Pour les nouveaux statuts particuliers, les textes sont en cours de parution par la DGAFP, après examen au CSFPE, et tout ça doit être bouclé au plus tard pour le 1^{er} juillet 2016. L'intégration des agents dans les nouvelles grilles se fera au 1^{er} janvier 2017.

Les évaluations (cadencement) portant sur l'année 2015, actuellement en cours, et qui ouvriraient droit à réduction (ou majoration) d'ancienneté, seront valables et effectives encore cette année, par dérogation. **A partir de 2017, c'en sera terminé des réductions ou majorations d'ancienneté ; tous les échelons seront à durée fixe.**

Le ministère nous a d'ailleurs confirmé qu'à ce stade, **aucun autre dispositif de substitution permettant un avancement différencié des agents n'était à l'étude ou envisagé.** « Pour l'instant », le projet d'évaluation triennale, pouvant déboucher sur une réduction de 8 mois pour 25% des agents, ne semble plus à l'ordre du jour, l'ancienne ministre de la Fonction Publique n'étant plus là pour en parler.

Pour la catégorie A, ce sera un peu plus compliqué. Les grilles prévues par le PPCR, correspondant à ce qui s'appelle le « A type » en Fonction Publique, ne sont pas directement transposables chez nous. Nous avons en Douane comme à Bercy des grades et des échelons supplémentaires. Il va donc falloir, pour la DGAFP, étudier tout cela avant de recevoir des éléments concrets.

Pour le A comme pour le C, les reclassements et revalorisations entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017. **On peut supposer que les A comme les C « bénéficieront » encore en 2017 d'évaluations donnant lieu à réduction ou majoration d'ancienneté, par dérogation, comme les B cette année, avant de passer à la cadence unique d'avancement, mais rien ne semble clair, sûr, ni définitif à ce sujet.**

Les diverses revalorisations et transformations de primes en points d'indices s'échelonneront ensuite jusqu'en 2020 inclus. Le site UNSA Fonction Publique met à disposition les grilles et textes actualisés sur ce lien : <http://www.unsa-fp.org/?PPCR-Les-grilles-et-evolutions-de-carriere-a-partir-de-2016>

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)



Cette « usine à gaz » est censée se substituer à nos actuels régimes indemnitaires et lisser à terme les disparités des différents secteurs de la Fonction Publique. **Le RIFSEEP comporte, rappelons-le, une part fixe (IFSE) supposée intégrer toute la base du régime indemnitaire, et une part modulable annuelle (CIA) attribuée au mérite, même si elle n'est pas obligatoire. L'UNSA est évidemment totalement opposée à cette part modulable.**

Si le RIFSEEP devait être mis en place à Bercy, **la DGDDI bénéficie, à la demande de la DG, d'une exclusion provisoire de ce régime.**

La nature des indemnités actuellement versées dans une grande partie de ses corps semble incompatible à ce stade avec les principes du RIFSEEP, et justifierait le maintien du statu quo actuel, mais jusqu'à quand ?

Quoi qu'il en soit, Pour l'UNSA, l'introduction du RIFSEEP en Douane (comme à Bercy) reviendrait à mettre un pied dans une porte donc nous souhaitons qu'elle reste, quoi qu'il arrive, fermée : celle des indemnités modulables attribuées au mérite. Un système injuste et disparu depuis 1993 aux Finances.

Dans la mesure où aucun dispositif d'avancement différencié de carrière ne serait plus proposé au-delà de 2017, la tentation pour les gestionnaires pourrait être forte d'utiliser le levier du CIA comme « levier de motivation ».

FIN DU DISPOSITIF D'INTERESSEMENT LIE A LA PERFORMANCE COLLECTIVE

Cette prime variable entre 80 et 150 euros était, jusqu'en 2014, versée en mai selon des critères de performance collective. L'UNSA réclamait alors le doublement de cette prime. Mais ça, comme dirait la publicité : « *c'était avant !* »

Cette année, l'UNSA a obtenu auprès du ministère que la prime exceptionnelle versée en 2015 d'un montant de 100€ soit au moins reconduite en 2016, sans pour autant connaître la date de versement.

C'est une victoire pour 2016 mais c'est un signe inquiétant pour l'avenir : les termes « d'intéressement collectif » sont passés à la trappe pour devenir un simple « versement indemnitaire exceptionnel 2016 ».



EXTINCTION DU PLAN MINISTERIEL DE QUALIFICATION



Il s'agit du nombre de promotions inter-catégorielles prévues en 2016. Rappelons que depuis de nombreuses années, ces volants annuels de promotions, se rajoutant aux maigres contingents prévus par les seuls statuts, donnaient un vrai coup de puce aux promotions internes (tous modes de promotions confondus) et offraient des perspectives de carrière à de nombreux agents.

Ces plans déclinent régulièrement depuis quelques années, ce qui annonce la fin programmée de ce dispositif social interne à Bercy. **Le nombre de promotions internes exceptionnelles est en moyenne divisé par deux par rapport à l'an passé, par cinq par rapport à 2013.** Nous atteignons un niveau symbolique de promotions internes, qui nous rapproche inexorablement du « tout statutaire » et préfigure, comme le reste des mesures (PPCR et RIFSEEP) l'extinction des particularités propres à Bercy, emportant sa tradition sociale, son héritage culturel, la prise en considération de ses contraintes et de ses responsabilités particulières.

Pour l'UNSA, nous nous trouvons dans une période de transition de l'histoire des personnels des Finances Publiques, alors qu'en filigrane se profilent les contours d'une future Fonction Publique d'Etat uniformisée dans ses modes de gestion, mettant un terme à des différences entre ministères.

Augmentation salariale



« Plus 1,2% » Le rendez-vous salarial que nous avons obtenu dans le cadre du protocole PPCR, a permis en mars dernier d'en finir avec le gel du point d'indice.

Cette hausse, la première depuis six ans, alors que les agents du ministère des Finances sont en première ligne dans les efforts consentis par les administrations en termes d'économie budgétaire, permettra aux agents de voir leur pouvoir d'achat à nouveau progresser. **N'en déplaise à certains, ce fait est notable, car il permet d'envisager à nouveau une dynamique salariale.**

Cette augmentation s'ajoute aux mesures catégorielles déjà obtenues (Catégorie C, accord Douane sur l'IMT, etc.) et aux autres mesures du protocole qui représentent 5 milliards d'euros et qui vont permettre à chaque fonctionnaire de voir sa rémunération mensuelle s'améliorer dès 2017. **C'est, pour l'UNSA, le fruit de notre syndicalisme constructif qui cherche à obtenir du concret.** (<http://www.unsa-fp.org/?Calcullette-UNSA-de-la-hausse-du-point-d-indice-de-1-2>)

Nos combats se poursuivront d'abord pour rectifier les inégalités qui persistent entre mêmes catégories ou pour les plus faibles revenus. Pour remplir ces objectifs, que ce soit en attribution de points d'indice ou en mesures indemnitaires, il faudra cibler les marges de manœuvre disponibles. **Enfin, nous reviendrons également à la charge sur la valeur du point d'indice puisque désormais le rendez-vous salarial est annuel.** Loin du maximalisme revendicatif de certains qui tend à duper les agents, l'UNSA, elle, agit pour que tous les acquis, même jugés minces, soient bien engrangés au profit des personnels.

Section Locale UNSA DOUANES de LILLE (DR)

téléphone local : 06.82.11.34.81

Courriel : unsa-di-lille@douane.finances.gouv.fr

« La drève 59 » est le bulletin d'information de la section locale des douanes de Lille (DR)
imprimé au local UNSA Douanes.

